



Charte du sport pour le développement durable

Un développement non durable de la société et ses conséquences (réchauffement climatique, désordres sociaux) constitue une menace pour le sport et la pratique du sport ne peut se concevoir que lorsque les besoins fondamentaux des hommes et des femmes sont satisfaits. Le développement durable est une condition sine qua non de la durabilité du sport.

Premier loisir des Français, activité reconnue, le sport fait partie intégrante de la société. Cette reconnaissance lui confère une responsabilité sociale qu'il doit et veut exercer en contribuant au développement durable de notre société.

Dans le prolongement de l' « Agenda 21 du mouvement sportif français », le CNOSF souhaite mobiliser l'ensemble du mouvement sportif autour de huit grands objectifs qui constituent autant d'engagements pour un sport et une société écologiquement, socialement et économiquement responsable et durable. Ces huit objectifs constituent « la charte du sport pour le développement durable ».

Le CNOSF propose à tous ses membres — et au-delà à toutes les parties prenantes du sport : partenaires, collectivités territoriales, médias, ... — de s'y associer.

En adhérant volontairement à cette charte, chaque signataire témoigne de son engagement à « agir pour le bien-être des générations actuelles en préservant celui des générations futures ». Ainsi nous ferons vivre les valeurs olympiques et pourrons contribuer à un développement durable du sport et de notre société.

Premier objectif :

Améliorer la gouvernance du sport pour conduire les politiques sportives de manière durablement et socialement responsable. Améliorer la contribution du sport aux politiques de Développement Durable.

- Inscrire le Développement Durable dans les statuts et règlements des organisations sportives, désigner des responsables développement durable, mettre en place des commissions, publier chartes, déclarations, Agendas 21. S'associer aux politiques et plans d'action mis en œuvre à tous niveaux. Participer aux Agendas 21 locaux.
- Associer les pratiquants et les pratiquants (notamment les jeunes), les partenaires publics et privés, les acteurs économiques à la définition, la conduite, l'évaluation des politiques sportives.
- Conduire les politiques sportives de manière éco-responsables et durables, adopter les plans d'action correspondants, les doter de moyens.
- Développer des systèmes de contrôle de l'application des mesures décidées et notamment de la charte, mettre en œuvre des démarches de progrès et de qualité, publier des bilans des réalisations.

Deuxième objectif :

Renforcer la contribution du sport à l'éducation, l'épanouissement des hommes et des femmes. Contribuer à la formation au développement durable.

- Promouvoir les valeurs olympiques comme contribution du sport à la formation de tous : amitié, solidarité,

excellence, respect, fair-play, lutte contre la violence dans et autour du sport.

- Organiser les activités et les équipements pour rendre effectif le droit au sport pour tous.
- Permettre à chacun d'atteindre son excellence sportive et aux meilleurs d'exercer leur activité au plus haut niveau.
- Contribuer à la formation, l'éducation au Développement Durable : communiquer sur ce thème (revues, documents, colloques, internet, ...), former les pratiquants et les cadres (contenus adaptés dans les formations et programmes pédagogiques), mobiliser les personnalités du sport pour qu'ils apportent leur notoriété au service du Développement Durable.

Troisième objectif :

Contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité entre peuples et territoires, genres et générations.

- Contribuer à la résolution des déséquilibres territoriaux et sociaux par l'implantation d'équipements et d'activités dans ces territoires (politiques des quartiers). Adapter les activités aux caractéristiques et aux besoins des territoires et des publics (migrants, situations sociales particulières, ...)
- Handicaps, encourager la mixité valides /handicapé (locaux, activités), employer des handicapés dans les organisations sportives, rendre accessibles les locaux et aménager des places spectateurs dans les installations sportives (tous handicaps).
- Encourager activement l'accession des femmes aux responsabilités, aux activités.

Le Sport Notre Passion Commune

Quatrième objectif :

Promouvoir dans toutes leurs dimensions les relations du sport et de la santé.

- Développer des programmes de pratiques du sport comme facteur de santé, de lutte contre l'obésité et de prévention des maladies.
- Préserver la santé et la sécurité des sportifs par l'établissement de programmes et règlements sportifs adaptés, développer une médecine sportive de prévention, un suivi médical des sportifs, prévenir les accidents sportifs.
- Lutter contre le dopage par des programmes d'éducation, contrôler leur mise en œuvre, sanctionner.
- Promouvoir le sport des seniors (santé, maintien de l'autonomie).
- Prendre en compte la santé et la sécurité des publics et des organisateurs lors de la planification des manifestations (bruit, qualité de l'air, accidents, ...) et de la conception des équipements.

Cinquième objectif :

Lutter contre les changements climatiques, promouvoir la sobriété énergétique.

- Repenser l'organisation des activités pour minimiser la production de gaz à effet de serre. Veiller à limiter les déplacements lors de l'établissement des calendriers et le choix des lieux d'implantation des équipements et manifestations. Privilégier les activités à bilan carbone neutre.
 - Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement.
 - Conduire des bilans carbone des organisations et activités.
- Adopter les mesures correctives adéquates.
- Favoriser les nouvelles technologies (vidéo, télé conférence, ...) qui rendent inutiles les déplacements des personnes.
 - Conduire des programmes d'économie d'énergie et des ressources.
- Privilégier les ressources renouvelables.

Sixième objectif :

Protéger et valoriser ses lieux d'exercice sportifs.
Promouvoir des comportements sportifs durables et responsables.

- Développer des programmes de formation, d'éducation, d'information à l'environnement dans les programmes des pratiquants, éducateurs et dirigeants. Lancer des programmes d'études et des recherches pour alimenter ces travaux.

- Changer les habitudes des sportifs, promouvoir les gestes utiles, les « démarches éco participatives ».
- S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature, adapter les activités aux contraintes environnementales, au respect de la biodiversité.
- Promouvoir un mode de gestion exemplaire des associations sportives : économiser les ressources naturelles (achats de produits recyclés), déchets (les limiter en amont, les traiter en aval), recycler les matériels sportifs.

Septième objectif :

Prendre en compte l'environnement et le développement durable à toutes les étapes de la planification, la réalisation et l'utilisation des équipements, des manifestations et des matériels.

- Manifestations : concevoir et gérer les manifestations de manière responsable et durable, élaborer des cahiers des charges adaptés.
- Équipements (neuf et réhabilitation) : Concevoir et répartir les équipements pour améliorer leur contribution à un aménagement équilibré du territoire. Adopter des normes de construction des bâtiments exigeantes (HQE, norme QEB-AFNOR, ...). Développer des programmes d'économies d'énergie, viser pour les bâtiments sportifs l'objectif « bâtiment à énergie positive » (solaire, photovoltaïsme, isolation, ...).
- Matériels : mettre en œuvre des politiques d'achat éco responsables, allonger la durée de vie des matériels (réutilisation, ...), traiter les matériels sportifs en fin de vie (recyclage, destruction contrôlée, ...).

Huitième objectif :

Renforcer la contribution du sport à une économie durable, à la solidarité sportive internationale et à la paix dans le monde.

- Organiser les activités sportives de manière à laisser un héritage positif et durable pour les territoires et les populations (retombées économiques positives, réhabilitation et revitalisation de sites, sensibilisation accrue à l'environnement, politiques et mesures environnementales améliorées, emplois, ...). Développer des emplois de qualité dans le sport. Les pérenniser.
- Tenir compte dans les politiques d'achat, dans les échanges, des droits fondamentaux de la personne (achats responsables et équitables, travail des enfants, ...).
- Multiplier les actions de coopérations sportives et de solidarités internationales. Les organiser dans le sens du co-développement et de la paix dans le monde.

Charte adoptée le 2 juillet 2008